

Lundi 27 juin - 8h30
Devant l'Hôtel du Département

Non à l'adoption de l'accord 1607 H !

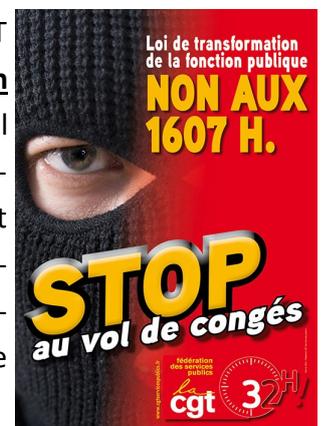
Le 27 juin, nos Conseillers Départementaux vont devoir se prononcer en Assemblée Départementale sur l'accord sur les 1607 H signé par 4 syndicats sauf la CGT.

Depuis décembre 2021, début des « négociations 1607H » la CGT n'a eu de cesse de dénoncer cette scandaleuse régression de nos droits en terme de temps de travail.

Les conséquences de la stricte application cette loi antisociale et anticonstitutionnelle serait terrible pour les agents-tes car, si l'accord était voté en l'état par nos Conseillers Départementaux nous passerions plus de temps au travail et perdrons encore et encore du pouvoir d'achat :

- Nouvelle perte de pouvoir par l'augmentation des frais de garde d'enfants, augmentation des frais de routes pour celles et ceux qui perdent des jours de congés, des frais de repas etc...
- Impact sur nos vies privées, moins de temps pour la famille et pour le militantisme associatif,
- Augmentation des expositions aux risques professionnels : Psycho-sociaux (RPS), Troubles Musculo-squelettique (TMS), physiques, organisationnels, biologiques, chimiques... Par conséquent, augmentation des frais de santé qui se traduirait par de nouvelles augmentations des cotisations mutuelle et prévoyance.

De plus, après une lutte de longue haleine, menée par de nombreux syndicats CGT de territoriaux, c'est la justice qui provoque le coup de théâtre en remettant en cause la validité de la loi de transformation de la fonction publique : le conseil d'état considère qu'il faut vérifier devant le Conseil Constitutionnel que l'obligation faite aux collectivités d'augmenter le temps de travail de leurs agents n'est pas en contradiction avec la libre administration des collectivités territoriales inscrite dans la constitution. Cet argument est martelé depuis le début par de nombreux maires progressistes. Qu'est-ce que notre Président attend pour en faire de même ?



ça suffit, stop à cette imposture !

Revendiquons tous ensemble :

- ⇒ **L'arrêt immédiat du vol de congés (Ex: - 10 jours pour les Forestiers-Sapeurs) et des rallongements des journées de travail (+ 28 min par jour)**
 - ⇒ **La non adoption par nos Elus de cet accord antisocial**
- ⇒ **La suspension du projet dans l'attente des décisions du conseil constitutionnel**
 - ⇒ **La réduction du temps de travail à 32H**
 - ⇒ **Une réelle prise en compte de la pénibilité de nos métiers**
- ⇒ **L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique par les futurs députés**

C'est pour toutes ces raisons que la CGT appelle à une puissante riposte par la grève et la mobilisation des agents, afin d'inciter nos Conseillers Départementaux à rejeter cet accord pour porter des valeurs de progrès social comme par exemple les 32h !

Rassemblement > Lundi 27 juin jour de l'Assemblée Départementale 8H30 – Hôtel du Département – Montpellier



| | | |
|---|---|--|
|  Conseil Départemental 34 | Bulletin de contact et de syndicalisation | |
| | Je souhaite: prendre contact me syndiquer | |
| Nom : | | |
| Prénom : | | |
| Adresse : | | |
| Ville: | | |
| CP : | | |
| Email : | | |
| Tel : | | |
| DGA : | | |
| Pôle : | | |
| A renvoyer a : Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier ☎ cgt@herault.fr | | |

